

Compte Administratif 2024 Note de synthèse

Vote du Compte Administratif 2024

Présentation synthétique

Dépenses

Fonctionnement

Recettes

	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024
011 Charges à caractère général	474 881.65 €	1 143 994.00 €	1 069 434.18 €
012 Dépenses de personnel	44 320.79 €	50 000.00 €	48 916.97 €
65 Participations	46 999.92 €	11 520.00 €	11 421.49 €
Total	566 202.36 €	1 205 514.00 €	1 129 772.64 €

	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024
002 Excédent reporté	2 664.78 €	23 376.04 €	23 376.04 €
70 Produits des services	344 123.97 €	757 328.00 €	834 767.72 €
74 Participations	188 509.00 €	372 809.96 €	372 810.00 €
75 Produits de gestion courante	54 280.65 €	52 000.00 €	47 630.11 €
Total	589 578.40 €	1 205 514.00 €	1 278 583.87 €

Excédent de fonctionnement : 148 811.23 €

Investissement

	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024
001 Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Matériels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €

	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024
001 Excédent d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
040 Amortissements	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10 Dotations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Excédent d'investissement 0.00 €

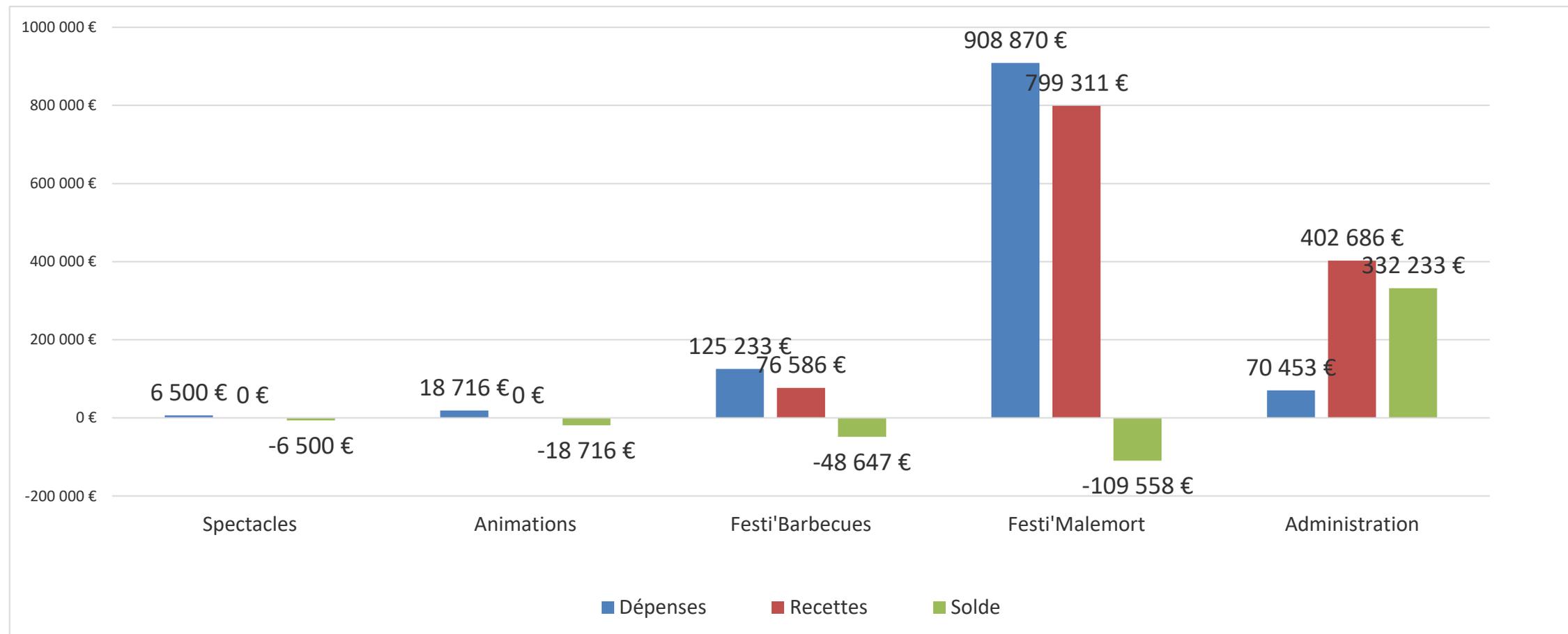
TOTAL DISPONIBLE POUR 2025 : 148 811.23 €

L'équilibre du budget

- Malemort Organisation est un budget autonome créé en juin 2021 qui ne comporte pas de section d'investissement et dispose de sa propre trésorerie alimentée par ses recettes propres et par la participation de la Ville versée par acomptes au fur et à mesure de ses besoins.
- Le budget de l'exercice 2024 a atteint 1 129 773 € en dépenses. A sa clôture, il présente un disponible de 148 811 € (y compris l'excédent reporté) qui sera affecté à l'équilibre du budget 2025.
- La participation de la Ville prévue à hauteur de 372 810 € lors du budget primitif, a été suffisante pour couvrir les besoins de l'année.

Répartition du budget par secteur :

Le budget de Malemort Organisation est réparti sur 5 secteurs ; la présentation ci-dessous présente les dépenses et les recettes de chacun ainsi que la part communale (solde). Le secteur administration comporte en recettes la subvention de la Ville, d'où le solde positif.



Répartition du budget par secteur :

- **Secteur spectacles** : Ce secteur comporte la subvention versée à l'Empreinte (2 500 €) et au Festival de la Vézère (4 000 €) qui proposent des spectacles dans divers lieux de la commune.
- **Secteur animations** : en 2024, ce secteur qui s'élève à 19 K€ a regroupé les animations du marché hebdomadaire, la Corrida de Noël, Festi'Vaches, la foire aux plants et le Forum des associations.
- **Festi'Barbecues** : ce secteur était en progression cette année passant de 111 à 125 K€ en raison notamment du renforcement de la sécurité. Les recettes qui se composent des produits des loges, des redevances d'occupation du domaine public et depuis cette année du solde résiduel du Cashless ont fortement progressé pour atteindre 77 K€. La part communale a ainsi été réduite de 65 à 49 K€.
- **Festi'Malemort** : ce secteur était en nette augmentation en 2024 sous l'effet de l'amélioration de l'offre proposée. Cependant, la part communale a été limitée à 110 K€, soit seulement 12 % du coût de la manifestation (14% en 2023, 12 % en 2022). Les principales dépenses ont concerné les artistes (430 K€), les prestations techniques (194 K€) et les loges (99 K€). Pour les recettes, on a compté 247 K€ pour la billetterie, 211 K€ pour la vente de loges et 178 K€ pour les partenariats.
- **Secteur administration** : il regroupe les dépenses générales telles que les dépenses de personnel (49 K€) ou les frais de remboursement à la Ville de la mise à disposition de la salle Jean Ferrat (21 K€). En recettes, on comptabilise la subvention de la Ville (372 K€) ainsi que les recettes de location de la salle Jean Ferrat (7 K€).
- **Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le compte administratif 2024 de Malemort Organisation.**